



CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 14 MARS 2016

<u>Référence du service :</u> PERSONNEL-PG/PL/VM-05d	<u>Objet de la délibération :</u> REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS DU SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. SUD GARD, CREDIT GLOBAL
<u>Etaients présents(es) (35)</u> Philippe GRAS, Président Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Gaëtan PREVOTEAU, <i>Vice-Président(e)s</i> William AIRAL, Vincent ALLIER, Marie-Paule ARMAND, Jean-Pierre BONDOR, Jacques BONHOMME, Pilar CHALEYSSIN, Marianne CREPIN, Marie-Reine DELBOS, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Marc FOUCON, Jean-Pierre FUSTER, Michel GABACH, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Marie-Françoise MAQUART, Antoine MARCOS, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Maurice MOURET, Thierry PESENTI, Bernadette POHER, Bernard PRADIER, Jacky REY, Jean-Noël RIOS, Catherine ROCCO, Joël TENA, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s	
<u>Etaients représentés(ées) (4 pouvoirs)</u> Bernard CLEMENT donne pouvoir à Marie-Paule ARMAND ; Nadine ANDREO donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Sonia AUBRY donne pouvoir à Michel FEBRER ; Jean DENAT donne pouvoir à Jean-Noël RIOS ;	
<u>Etaients excusés(ées), absents(es) (50)</u> André BRUNDU, Juan MARTINEZ, Laurent PELISSIER, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s absent(e)</i> Joseph ARTAL, René BALANA, Maryan BONNET, Laurent BURGOA, Sylvie COMPEYRON, , Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Richard FLANDIN, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Maurice GAILLARD, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Vivian MAYOR, Murielle NEPOTY, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Corine PONCE-CASANOVA, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Serge REDER, Olivier RIGAL, Sophie ROULLE, Frédéric SALLE-LAGARDE, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TRULLET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s	
Sièges : 89 Membres en exercice : 89	

Monsieur, Philippe GRAS, Président, rapporteur expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 72-18 du 5 janvier 1972 modifié qui prévoit la possibilité d'attribuer une Prime de Service et de Rendement (P.S.R.) à certains agents relevant de la filière technique et dont le montant de référence est fixé par arrêté ministériel ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée ;

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 prévoyant la possibilité d'attribuer une Indemnité d'Exercice de Mission (I.E.M.) aux agents occupants certains emplois administratifs et techniques et dont le montant de référence est fixé par arrêté ministériel ;

Vu le décret n° 2000-136 du 18 février 2000 qui prévoit la possibilité d'attribuer une Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.) à certains agents relevant de la filière technique et dont le montant de référence est fixé par arrêté ministériel ;

Vu le décret 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le Régime Indemnitare des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le budget du Syndicat Mixte du Schéma de COhérence Territoriale (S.CO.T.) du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2003-10-14-12 en date du 14 octobre 2003 relative au régime indemnitare des personnels du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Considérant qu'il y a lieu de voter un crédit global permettant ensuite à l'autorité territoriale de répartir individuellement cette enveloppe budgétaire entre les agents du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour l'année 2016 ;

Considérant que la somme à inscrire pour 2016 tient compte des modifications des cadres d'emploi (évolutions statutaires, avancements, changement de grade à la suite d'une réussite à un concours ou examen professionnel...) des personnels du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

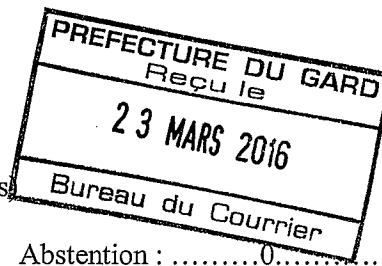
DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 39 (dont 4 pouvoirs)

Pour :39.....

Contre :0.....

Abstention :0.....



ARTICLE 1^{er} : d'approuver le crédit global du régime indemnitare du personnel du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud Gard, pour un montant annuel de **18 000€** (dix huit mille euros) **pour l'année 2016.**

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**
Arche Bötti n° 1 - 2^e étage
116, Allée Norbert Wiener
30900 NIMES
www.scot-sud-gard.fr
Tél. : 04 66 02 55 30 - Fax : 04 66 28 91 02
Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhodry-Vistre Vidourle

2/2